



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE AULNAY SUR MAULDRE

L'an deux mil neuf, le jeudi 28 mai à 20 h 30, les membres du conseil légalement convoqués se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Madame DELAUNAY Catherine, Maire.

**Étaient présents :** Mesdames POLY, GAUTHIER, DUBOSQ, HUBERT, MARTIN, Messieurs BROQUET, ITEMAN, FILLION, CABIT, CHARBIT, LAVAINÉ, HOCHARD, NADAL, CLAUTEAUX

**Secrétaire de séance :** Messieurs BROQUET, ITEMAN

**OBJET : MOTION RELATIVE AU PROJET DE VOIE NOUVELLE DE LA VALLEE DE LA MAULDRE**

Le Département projette de créer une liaison entre les deux « opérations d'intérêt national » Seine Aval et Saint Quentin en Yvelines.

Le Cabinet SEDNA chargé par le Conseil Général de recueillir les avis des élus locaux a présenté le faisceau dans lequel se situerait le futur tracé.

Sa proximité à l'ouest de son territoire inquiète la commune d'Aulnay sur Mauldre, de par les conséquences environnementales probables que pourrait entraîner cette nouvelle infrastructure routière de grande capacité.

Le Conseil Municipal reste très attentif à toute orientation de la Région et du Département et tient à préserver un habitat sain sans refuser une réelle amélioration de la circulation locale, dans le respect du SDRIF et du Grenelle de l'Environnement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **vote son opposition au projet de création d'une voie nouvelle** entre la nationale 12 et l'autoroute 13 tel que proposé par le Conseil Général par son vote du 24 octobre 2008.

Nombre de voix pour la motion : 11

Nombre de voix contre la motion : 2

Nombre d'abstention : 2

FAIT A AULNAY SUR MAULDRE, le 28 mai 2009



Madame le Maire,

DELAUNAY